

SMICTOM

RHÔNE - GARRIGUES

Réouverture de vos déchèteries

Fonctionnement spécial
jusqu'à nouvel ordre

PARTICULIERS

Protégez-vous et protégez nos agents !

À partir du **mardi 2 juin 2020**, ouverture des déchèteries :

Les Angles

Du lundi au samedi inclus,
de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

Entrée limitée : pas plus de 6 véhicules sur site

Aramon / Domazan

Sauveterre

Roquemaure

Du lundi au samedi inclus,
de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h15

Entrée limitée : pas plus de 2 véhicules sur site



> Carte d'accès obligatoire.

> La fermeture des sites aura lieu, quel que soit le nombre de véhicules en attente.

ConSeils

- > Différez vos apports non urgents pour éviter l'engorgement
- > Préparez votre chargement en triant, pour gagner du temps à la déchèterie
- > Dans la file d'attente, restez à bord de votre véhicule

Soyez patients, restez courtois !



Un agent de déchèterie filtrera l'entrée, en présence des forces de police si nécessaire selon les sites.

En cas de non-respect des consignes par les usagers, le SMICTOM Rhône-Garrigues se réserve le droit de fermer ses sites.



Nouvelles règles à respecter impérativement à votre arrivée :

1. Anticiper l'arrivée sur site, compte-tenu d'une fréquentation supérieure à la normale.
2. Une seule personne par véhicule.
3. Organiser le tri des déchets dans le véhicule, afin de limiter le temps de présence et de déplacement sur site. Les gardiens de déchèterie ne pourront pas aider au déchargement.
4. L'utilisation de pelles et balais, ou autres outils de la déchèterie sont exclusivement réservés aux gardiens.
5. Se conformer strictement aux consignes des gardiens des déchèteries.
6. Observer les règles de distanciation physique et les gestes barrières, porter des gants et un masque.
7. Attention aux horaires ! En arrivant juste avant la fermeture de la déchèterie, vous risquez de ne pas pouvoir entrer, si la file d'attente est trop importante.
8. Les forces de l'ordre sont autorisées à effectuer tous contrôles qu'elles jugeront nécessaires. Merci de respecter le code de la route.
9. Le non respect de toutes ces consignes entraînera l'exclusion immédiate du fautif, sans que celui-ci puisse décharger ses déchets.
10. Nous comptons vivement sur le civisme de chacun. Le non respect des consignes pourra entraîner une révision des conditions d'accès aux déchèteries.



Port du masque & des gants recommandé



Distance 1 m



Prévoyez vos outils de déchargement



1 personne par véhicule